# S’installer en SCOP ?

## Comment s’installer en créant une SCOP Agricole? Quels sont les avantages et les inconvénients de ce statut innovant en agriculture?

### PUBLIC CIBLE

Agriculteurs et porteurs de projets en agriculture des Côtes d'Armor -

### OBJECTIFS

- Différencier les fonctionnements et les caractéristiques des formes sociétaires existantes et les comparer aux limites et intérêts d’une « SCOP agricole ».
- Appréhender les principales caractéristiques du fonctionnement d’une SCOP et en quoi cette forme sociétaire peut constituer une piste d’avenir pour l’installation et la transmission des fermes.
- Appréhender les paramètres-clés différenciant les sociétés agricoles quant à la répartition du capital, la limitation du risque, la pérennité de l’outil de production (dont le foncier), la rémunération des associés, la protection sociale de l’actif agricole.

### ENJEUX

Poser les termes et les éléments techniques et règlementaires d’une nouvelle forme sociétaire pour l’exploitation,visant à répondre aux enjeux de renouvellement des générations en agriculture et de transmission des capitaux des fermes : la SCOP appliquée à l’activité agricole.

### PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis nécessaire

### CONTENU

Mise en contexte des enjeux du renouvellement des générations agricoles et de la transmissibilité des fermes -
- Échanges autour des enjeux de la transmission (Valeurs de reprise / Volume important de capitaux / Transmissibilité / Protection sociale des agriculteurs (cotisations sociales – retraite)
- Présentation du contexte du renouvellement des générations.

La SCOP, un autre rapport au capital et à la protection sociale -
- Présentation du régime juridique d’une SCOP et ses principales différences avec les formes sociétaires les plus pratiquées en agriculture (GAEC et EARL)

La SCOP : une autre manière d’entrer dans le métier, de gérer son exploitation et de prévoir sa transmission
- Présentation des intérêts de la SCOP (Souplesse dans les mouvements des associés pour faciliter l’entrée et la sortie des associés, Gestion des capitaux et des revenus, Protection sociale, etc.)

Les limites de la SCOP commerciale pour l’activité agricole :
- Présentation des limites règlementaires vis-à-vis des droits économiques et règlementaires (politique agricole commune) qui régissent l’activité agricole et le régime social de l’exploitant agricole « non salarié » (Accès aux aides économiques, DJA, transparence fiscale et économique, etc.)

### MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT

présentiel

### MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Métaplan avec apport théorique, discussion en atelier, restitution-synthèse des thématiques évoquées.

### MOYENS MATÉRIELS

## Infos complémentaires

**ORGANISÉE PAR**
ADEAR Côtes d'Armor

**DURÉE :** 1 jour(s)
**DATE LIMITE :** 01/03/2021

**MODALITÉS D'ACCÈS**
Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d’adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d’étudier ensemble les possibilités d’adaptation.

**TARIFS**

| | |
|---|---|
| Adhérent | **21 €** |
| Non adhérent | **50 €** |

**Finançable par le fond de formation Vivea**

**ATTESTATION**
**Remise en fin de formation**

**RENSEIGNEMENTS**
Virginie Duval
ciap22@orange.fr
ADEAR Côtes d'Armor
Agriculture paysanne 22
93 boulevard Edouard Prigent
22000 Saint-Brieuc

Tel. 02.96.78.95.41 / 07.69.21.45.75

**NOTE :** Repas du midi tiré du sac. Respects des mesures sanitaires en vigueur, amener un masque.

Salle, paper-bord, vidéoprojecteur, connexion internet mis à disposition
Matériel à fournir : Prise de note, restauration du midi

## MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Évaluation orale et écrite de la formation, questionnaire d'auto-évaluation des acquis

## DÉCLARATION D'ACTIVITÉ DE L'OF

Agriculture Paysanne 22
N° organisme de formation : 53220533422
N° SIRET : 409 856 879 00021

## DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

| Date | Lieu | Intervenant |
|---|---|---|
| **17/03/2021** | Salle Saint Michel 22110 Côtes-d'Armor | Emmanuel Marie |

## FINANCEURS

VIVEA
Accompagner. Former. Cultiver l'avenir.

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)